

0450029M
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY
9 RUE DU 32EME RI
45502 GIEN CEDEX
Tel : 0238295150

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/01/2023

Réuni le : 26/01/2023

Sous la présidence de : Fabien Cervera

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Approbation du règlement intérieur du CA

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0450029M
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY
9 RUE DU 32EME RI
45502 GIEN CEDEX
Tel : 0238295150

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/01/2023

Réuni le : 26/01/2023

Sous la présidence de : Fabien Cervera

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 23/01/2023

Sur la :

1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;
 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

L'emploi de la DHG dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	3
Contre :	18
Abstentions :	4
Blancs :	0
Nuls :	0

0450029M
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY
9 RUE DU 32EME RI
45502 GIEN CEDEX
Tel : 0238295150

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/01/2023

Réuni le : 26/01/2023

Sous la présidence de : Fabien Cervera

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration accepte le don de l'association sportive les mouettes en vue du financement du voyage au ski pour un montant de 950.00€

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Cervera

Prénom : Fabien

Signé le: 01/02/2023 11:46:00

0450029M
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY
9 RUE DU 32EME RI
45502 GIEN CEDEX
Tel : 0238295150

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/01/2023
Réuni le : 26/01/2023
Sous la présidence de : Fabien Cervera
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Lorris , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie au Musée de la Résistance et de la déportation le 13 avril 2023 avec une classe de Terminale, pour illustrer un thème du programme d'histoire par une approche à l'échelle locale.
Participation des familles de 184,80 (6,60€ x 28 élèves) et participation du lycée de 15,20€ pour les deux accompagnateurs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0450029M
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY
9 RUE DU 32EME RI
45502 GIEN CEDEX
Tel : 0238295150

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/01/2023

Réuni le : 26/01/2023

Sous la présidence de : Fabien Cervera

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Niebüll en Allemagne, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Echange franco-allemand Gien-Niebüll, accueil en Allemagne du 24 au 31 mai 2023 pour un budget total de 9062€, avec une participation des familles de 3000€ (120€ x 25 élèves), une participation du lycée de 1062€ (335,63€ + 390,74€ pour les deux accompagnateurs) et une subvention de 5000€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Cervera

Prénom : Fabien

Signé le: 01/02/2023 11:46:06